

**Séance extraordinaire du
13 avril 2020**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard siège en séance extraordinaire ce 13 avril 2020 à 19 h 30 par voie de téléconférence. Sont présents Francis St-Pierre, maire, Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, Vanessa Lepage-Leclerc, David Leblanc et Francis Rodrigue, conseillers. Assiste aussi à la séance, par voie téléphonique Alain Lapière, directeur général et secrétaire-trésorier et Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les élus renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

RÉS. 2020-04-40 SÉANCE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-04-41 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Attendu que nous sommes allés en appel de candidatures pour le remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier;

Attendu que le comité a arrêté son choix sur madame Louise-Anne Belzile;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Louise-Anne Belzile en date du 6 avril 2020 à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière. L'emploi est permanent avec une probation de 6 mois. Le salaire est fixé à l'échelon #1 de l'échelle salariale

du directeur (trice) général (e) et aura droit à 10 jours de vacances pour l'année 2020.

La présente résolution abroge la résolution 2020-03-29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-04-42

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité a procédé à l'engagement de madame Louise-Anne Belzile à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière le 6 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Louise-Anne Belzile directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents officiels de la Municipalité ainsi que les effets bancaires.

La présente résolution abroge la résolution 2020-03-30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-04-43

NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT

Attendu que la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière a été nommée en date du 6 avril 2020;

Attendu que nous ne pouvons avoir deux directeurs (trices) et secrétaire-trésoriers (ères) en même temps;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alain Lapierre, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint jusqu'au 29 mai 2020; ce dernier garde les mêmes avantages qu'il avait à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-04-44

COORDINATION LOCALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE, MISSION SANTÉ

Considérant :

La crise actuelle liée à la Covid-19;

Les besoins de déploiement de services essentiels sur le territoire de la MRC;

Le rôle central de la municipalité, à titre de gouvernement de proximité;

Les besoins d'adaptation aux réalités de la communauté locale;

Le besoin des instances régionales d'avoir une personne pivot dans chaque milieu;

Le rôle essentiel d'une bonne communication entre les différents paliers en temps de crise;

Le besoin de développer des approches communes sur le territoire de la MRC;

L'importance d'adopter un fonctionnement évolutif, cohérent avec la situation de crise;

La nécessité de répondre aux besoins de base et besoins psychosociaux sur l'ensemble du territoire de la MRC, y compris en ruralité;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard nomme Carl Lavoie à titre de personne pivot comme substitut, pour agir dans notre municipalité, selon le rôle et les mandats ci-après nommés :

Rôle:

- Veiller au fonctionnement des services d'aide essentiels dans sa municipalité;
- Garantir la diffusion de l'information en provenance de la Cellule de services de proximité de la MRC vers son milieu;
- Relayer les informations et les besoins locaux à la responsable de la coordination à la MRC;
- Assurer la circulation d'information au sein de son équipe locale (employés, élus et bénévoles);
- Veiller à ce que les mesures prises à l'échelle de la MRC soient opérationnelles dans son milieu;
- Participer à la recherche de solutions et alimenter la cellule de la MRC concernant les initiatives issues de sa communauté;
- Supporter la mise en place d'initiatives locales qui répondent à des besoins spécifiques et qui sont complémentaires aux mesures déployées sur le territoire;
- Veiller à la confidentialité des informations recueillies sur les personnes en situation de vulnérabilité
- Veiller au déploiement de services qui tiennent compte de la dignité et du respect de la vie privée;
- Être à la disposition de la Direction de la santé publique du BSL pour des besoins spontanés.

Mandats :

- Aide alimentaire
 - Récolte des besoins (veille sur les besoins suspectés dans la communauté, enregistrement des coordonnées des personnes, transmission à Moisson selon l'horaire préétabli)
 - Distribution de denrées (réception et réfrigération des denrées, organisation de la distribution)
- Coordination des bénévoles
- Logistique des transports essentiels (ex : r-v médicaux)
- Support aux mesures d'hébergement d'urgence (si besoin)
- Veille psychosociale (en collaboration avec les ressources de la MRC)
- Communications : relai d'informations et référencement (vers ressources d'aide)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général